

Compte-rendu du conseil de l'école doctorale Galilée

Lundi 19 novembre 2018

Membres du conseil de l'école doctorale présents ou représentés :

Marie-Christophe BOISSIER (Rep), Olivier BODINI, Jean-Stéphane DHERSIN, Ana FARTO, Olivier GORCEIX, Dominique LEDOUX, Anissa MOKRAOUI, Francis NIER (Rep), Heiko RÖDEL, Nadine VARIN-BLANK, Kevin BASSAND, Eva DELBREL, Abdallah FERGANI, Pierre ROUSSELIN (Rep), Stella ZEVIO.

Membre excusé :

Stéphane CHAMERON

9h30, salle du conseil de l'Institut Galilée (D214)

Ordre du jour :

- 1- Informations diverses
- 2- Approbation du PV du conseil de l'ED du 2 juillet 2018
- 3- Demande de réintégration à l'ED Galilée de l'équipe CBS du CSPBAT et des membres Paris 13-Institut Galilée du LVTS rattachés à l'ED MTCI
- 4- Discussion et proposition de cadrage du processus d'attribution des postes d'ATER aux doctorants de l'ED Galilée
- 5- Remplacement de Patrick Franciosi comme membre du conseil de l'ED
- 6- Remplacement d'Olivier Gorceix par Anne Amy-Klein comme membre du conseil de l'ED à partir du 1^{er} janvier 2019
- 7- Point d'information sur les inscriptions 2018-2019
- 8- Point d'information sur les dépenses 2018
- 9- Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9h45

1- Informations diverses

Dominique LEDOUX informe le conseil du report des élections des représentants des doctorants¹ au conseil de l'ED pour février 2019. Ces élections auraient dû se dérouler le même jour que les élections professionnelles (décembre 2018) mais l'ED n'en a eu connaissance que 10 jours avant celles-ci et indirectement via la responsable administrative de l'Institut Galilée.

¹ L'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin

Après avoir fait remonter au service juridique de l'impossibilité d'établir des listes dans un délai si court, ces dernières ont pu être repoussées en février 2019.

Dominique LEDOUX précise que ce conseil est le dernier pour les représentants des doctorants élus. Ils les remercient pour leurs investissements. Les représentants actuels peuvent de nouveau se représenter s'ils le souhaitent, mais ils devront laisser leurs places aux suppléants, après avoir soutenus. Il est nécessaire de contacter les doctorants afin de solliciter de nouvelles candidatures et les représentants des doctorants enverront prochainement un mail dans ce but à l'ensemble des doctorants.

A la suite des recommandations de l'HCERES, le site de l'ED est désormais disponible en anglais. Il a été fait appel à une traductrice officielle pour traduire les pages du site français en anglais. Il reste encore quelques corrections à effectuer (par ex : la 1^{ère} page d'accueil est celle de la version en français). La responsable du service communication a été contactée afin d'effectuer ces corrections.

La journée de rentrée des doctorants de 1^{ère} année a eu lieu le vendredi 11 novembre 2018 au château d'Auvers sur Oise. Cette journée délocalisée a pour but de coupler une réunion d'information avec des moments conviviaux et d'échanges entre les doctorants. La journée s'est terminée par une visite guidée "*Voyage au temps des impressionnistes*" dans le village d'Auvers-sur-Oise avec la possibilité de choisir un guide s'exprimant en français ou en anglais. Comme l'année dernière, ce format de journée de rentrée/intégration a été très apprécié par les doctorants. Seul regret du côté de l'ED, le désistement à la dernière minute de 6 doctorants dont certains n'ont pas pris la peine de prévenir de leur absence. Un mail leur sera envoyé.

Le dernier point d'information concerne la mise en place de la 2^{ème} édition de la journée « *Une vision transversale des sciences* » organisée par l'ED. L'année dernière, cette journée scientifique a rencontré un beau succès. Cette année, elle aura lieu le 7 mai 2019 à l'Institut Henri Poincaré.

Olivier BODINI, en charge de l'organisation, indique que le thème de cette année sera « *la science et les données* » avec une vision interdisciplinaire autour de la santé (séquençage du génome, dossier du patient), de l'intelligence artificielle et de l'utilisation des données personnelles d'un point de vue juridique.

Jean-Stéphane DHERSIN propose Antoine DANCHIN, académicien. Il est spécialisé dans la récolte, le stockage et l'utilisation des données issues du séquençage du génome.

Nadine VARIN-BLANK précise que l'APHP a des juristes en son sein. Elle informe par ailleurs les membres du conseil de l'organisation par l'université de deux colloques scientifiques d'une 1/2 journée qui se dérouleront en décembre et janvier sur le campus de Bobigny. Ces conférences traiteront de « l'open science » et des données en santé. Les doctorants pourront valider leur présence à ces 1/2 journées sous la forme d'heures de formations transversales.

Dominique LEDOUX ajoute qu'il a été décidé cette année de définir un thème pour cette journée scientifique afin qu'il serve de fil conducteur entre les différents exposés. La présence des doctorants à cette journée permettra la validation de 10 h de formations transversales.

Dominique LEDOUX précise enfin que la prochaine journée scientifique de l'ED aura lieu le 14 juin 2019 à l'UFR SMBH. En 2018, elle était initialement prévue à l'UFR SMBH mais a finalement eu lieu dans les locaux de Villetaneuse.

2- Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 2 juillet 2018

Jean-Stéphane DHERSIN souhaite apporter des précisions sur le financement des allocations doctorales COFUND-INSPIRE des doctorants du LAGA. Le programme INSPIRE-USPC finançait 1/3 du contrat et le programme COFUND MathInParis-FSMP apportait les 2/3 restants du contrat. Aujourd'hui le 1/3 du financement a disparu à la suite de l'arrêt du programme INSPIRE-USPC.

Dominique LEDOUX signale que USPC a versé à Paris 13 en juillet la masse salariale correspondant à 1 contrat doctoral et permettant de compléter à hauteur d'1/3, le financement des 3 doctorants COFUND-MathInParis recrutés au LAGA en septembre 2018.

Le compte-rendu du conseil de l'école doctorale du 2 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

3- Demande de réintégration à l'ED Galilée de l'équipe CBS du CSPBAT et des membres Paris 13-Institut Galilée du LVTS rattachés à l'ED MTCI

Dominique LEDOUX rappelle le contexte. En 2014, dans le cadre du contrat quadriennal 2014-2018, 11 membres de l'ED Galilée (6 du LVTS et 5 du CSPBAT) ont rejoint l'ED MTCI (Médicament, Toxicologie, Chimie, Imageries) portée par Paris Descartes et associée à Paris Diderot. De ce fait, L'Université Paris 13 devenait partenaire (co-accréditation) de l'ED MTCI et allouait une allocation doctorale à l'ED MTCI. L'intégration des membres de Paris 13 à l'ED MTCI était principalement motivée par la perspective d'une fusion entre les 4 universités Paris 3, Paris 5, Paris 7 et Paris 13.

Les 11 membres de Paris 13 travaillant dans le domaine de l'imagerie (LVTS) ou de la chimie à l'interface du vivant (équipe CBS du CSPBAT) et ayant rejoint l'ED MTCI sont :

Frédéric Chaubet (PR, LVTS)

Christel Barbaud (PR, LVTS)

Laurence Mora (PR, LVTS)

Thierry Avramoglou (MCF, LVTS)

Amélie Labbé-Barrère (MCF, LVTS)

Isabelle Bataille (MCF, LVTS)

Marc Lecouvey (PR, CSPBAT)

Evelyne Migianu-Griffoni (MCF-HDR, CSPBAT)

Maelle Monteil (MCF, CSPBAT)

Julia Deschamp (MCF, CSPBAT)

Olivier Gager (IR, CSPBAT)

Il est à noter que la direction de l'ED MTCI organisait un concours spécifique pour l'attribution de l'allocation doctorale Paris 13. Cette allocation a donc été attribuée chaque année et pendant 5 ans soit au LVTS soit à l'équipe CBS du CSPBAT.

En juillet 2018, la direction de l'ED Galilée et la VP recherche de Paris 13 ont reçu un courrier de Marc LECOUCVEY demandant la réintégration de l'équipe CBS à l'ED Galilée. En septembre 2018, la même demande de réintégration a été émise par Frédéric CHAUBET et les autres membres du LVTS.

Au total, ces deux demandes concernent 11 membres de l'Université Paris 13 à savoir les 10 personnes citées ci-dessus à l'exception de Laurence MORA, et un nouveau maître de conférences (Thibault LEGIGAN) du CSPBAT. Laurence MORA ayant quitté le LVTS et étant actuellement sans laboratoire d'accueil, il est proposé un accord de principe pour sa réintégration lorsqu'elle aura trouvé un laboratoire de rattachement.

Dominique LEDOUX indique que les raisons invoquées par Marc LECOUCVEY portent entre autres sur sa crainte d'un isolement de son équipe Paris 13 au sein de l'ED MTCI, ED qui sera absorbée par la nouvelle Université de Paris résultant de la fusion des Universités Paris 5 et Paris 7.

Après discussion avec la VP recherche, cette demande de réintégration nécessite :

- L'avis favorable du conseil de l'ED Galilée
- Un courrier officiel de l'ED MTCI donnant son accord pour le départ des membres de Paris 13
- L'accord de la Commission Recherche de l'Université Paris 13.

Dominique LEDOUX précise que le départ des membres Paris 13 de l'ED MTCI entraînerait *de facto* l'arrêt de la co-habilitation de l'ED MTCI avec l'Université Paris 13.

Nadine VARIN-BLANK demande si l'allocation doctorale allouée à l'ED MTCI revient à l'UFR SMBH ?

Dominique LEDOUX confirme que cette allocation doctorale reviendra à l'ED Galilée.

Nadine VARIN-BLANK s'interroge sur les conséquences de cette réintégration en termes d'attribution des allocations doctorales par le jury du pôle biomédical.

Dominique LEDOUX rappelle que les jurys des concours sont souverains. Les laboratoires CSPBAT et LVTS sont rattachés au pôle Biomédical et à ce titre doivent respecter les règles éditées et appliquées par le jury de ce pôle. Il précise que les membres du LVTS non Paris 13 qui travaillent sur le site de Bichat ne sont pas/plus rattachés à l'ED Galilée à l'exception de Xavier NOREL et Jean-Etienne FABRE qui n'ont pas demandé à quitter l'ED Galilée depuis leur rattachement. Par ailleurs, ces derniers n'ont jamais obtenu d'allocation doctorales de l'ED Galilée.

Dominique LEDOUX annonce que le bureau de l'ED a donné un avis favorable, notamment Marie-Christophe BOISSIER (absent au conseil mais représenté) en tant que responsable du pôle biomédical.

Kevin BASSAND demande si Frédéric CHAUBET reste directeur de l'ED MTCI.

Dominique LEDOUX précise que Frédéric CHAUBET n'était que co-directeur pour Paris 13 de l'ED MTCI et qu'il cessera cette fonction si Paris 13 n'est plus associée à MTCI.

Jean-Stéphane DHERSIN fait remarquer que l'on défend une école doctorale de site et que l'on ne peut pas dire non à cette réintégration du point de vue de la politique de l'ED.

Nadine VARIN-BLANK demande s'il est autorisé qu'une personne appartienne à 2 ED.

Dominique LEDOUX répond que cela n'est pas autorisé. Il ajoute que les membres qui ont quitté en 2014 l'ED Galilée pour MTCI et qui ne sont pas concernés par cette demande de réintégration ne pourront à aucun titre solliciter une inscription en thèse et encore moins une allocation doctorale de l'ED Galilée.

Après vote, le conseil de l'ED donne à l'unanimité moins 2 abstentions, un avis favorable à la réintégration dans l'ED Galilée des 11 membres rattachés à l'ED MTCI à savoir les personnes listées ci-dessus à l'exception de Laurence MORA et en incluant Thibaut LEGIGAN.

Cette décision sera remontée à la CR pour vote avant le début du quinquennat 2019-2023.

4- Discussion et proposition de cadrage du processus d'attribution des postes ATER aux doctorants de l'ED Galilée

Dominique LEDOUX indique que le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 autorise les doctorants à bénéficier d'un poste d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) avec l'engagement de soutenir leur thèse dans l'année. Les postes d'ATER sont attribués aux doctorants qui demandent une réinscription en 4^{ème} année et constituent un complément de financement d'un an en vue d'une soutenance dans l'année.

Cette année, deux doctorants en cotutelle se sont vus attribués un poste d'ATER alors qu'ils sont en début de 3^{ème} année et qu'ils disposent d'un financement pour 3 ans conforme aux règles imposées par l'ED à savoir un financement de minimum 760€/mois qui couvre leur période de présence en France de minimum 4 mois par an sur 3 ans.

Cette situation soulève trois problèmes :

- Tout d'abord, L'ED est totalement absente du circuit/processus d'attribution des postes d'ATER aux doctorants. Elle n'est donc informée qu'après la décision finale du CAc de l'Université et lorsque le doctorant signale dans sa demande de réinscription qu'il bénéficie d'un financement d'ATER.
- Aujourd'hui tous les doctorants disposent d'un financement de 3 ans à leur inscription qui couvre soit l'intégralité des 3 ans de thèse soit la période de présence en France pour les doctorants en cotutelle. Il n'y a donc pas de justification de remplacer ce financement par un poste d'ATER
- Effectuer une mission de 192h d'enseignement nécessite une présence permanente du doctorant en France ce qui est contraire à l'esprit d'une cotutelle qui prévoit une présence alternée du doctorant entre les 2 pays partenaires

Le bureau propose au conseil le texte de cadrage suivant visant à réglementer l'attribution de poste d'ATER à des doctorants de l'ED Galilée :

« Vu le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) dans les établissements publics d'enseignement supérieur, le conseil de l'Ecole doctorale Galilée demande à ce que l'avis de la direction de l'école doctorale Galilée soit demandé par le Conseil académique de l'Université Paris 13 pour l'attribution de postes d'ATER à des doctorants inscrits à l'école doctorale Galilée.

Par ailleurs, dans le prolongement de sa démarche qualité et considérant que les doctorants de l'école doctorale Galilée disposent à leur inscription d'un financement d'une durée de 3 ans couvrant soit l'intégralité de leur thèse, soit le séjour en France de doctorants en cotutelle selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'ED Galilée, le conseil de l'Ecole doctorale Galilée n'autorise pas les doctorants inscrits à l'école doctorale Galilée de postuler sur un poste d'ATER à temps plein durant les 3 premières années de leur thèse. En cas de perte imprévue du financement, une demande dérogatoire pourra être adressée au conseil de l'école doctorale réuni en fin d'année universitaire (juin-juillet) qui décidera de la recevabilité de la demande. »

Olivier BODINI ajoute que cette proposition de réglementation est faite dans l'intérêt des doctorants. Il est en effet inenvisageable de confier une lourde charge d'enseignement de 192h à un doctorant en 3^{ème} année car cela risque de mettre le doctorant en très grande difficulté alors qu'il doit soutenir sa thèse en fin de sa 3^{ème} année.

Kevin BASSAND relève l'existence d'une jurisprudence sur le fait qu'une ED ait refusé la réinscription en 4^{ème} année.

Dominique LEDOUX rappelle que la réinscription en 4^{ème} année est dérogatoire mais que tout refus doit être justifié.

Nadine VARIN-BLANK précise que la thèse doit être effectuée en 3 ans (obligatoire), même pour les médecins et que les postes d'ATER intéressent énormément de personnes.

Anissa MOKRAOUI souligne qu'il ne sera pas possible d'interdire à un doctorant d'obtenir un poste d'ATER hors Paris 13.

Dominique LEDOUX répond qu'effectivement ce texte ne pourra s'appliquer que pour les doctorants sollicitant un poste d'ATER de l'université Paris 13. Pour les demandes et obtention de poste d'ATER hors Paris 13, l'ED risque de n'être informée qu'*a posteriori*, une fois le poste attribué au doctorant.

Jean-Stéphane DHERSIN demande si cette disposition n'est pas contraire au décret de 1988.

Dominique LEDOUX répond qu'il soumettra ce texte au service juridique de l'université.

Après vote, le conseil de l'ED approuve à l'unanimité le texte de cadrage pour l'attribution des postes d'ATER aux doctorants de l'ED Galilée.

5- Remplacement de Patrick Franciosi comme membre du conseil de l'ED

Dominique LEDOUX informe le conseil du départ à retraite de Patrick FRANCIOSI, directeur adjoint du LSPM, qui doit être remplacé au sein du conseil. Au 1^{er} janvier 2019, Khaled HASSOUNI quittera la direction du LSPM et sera remplacé par Dominique VREL. Il propose donc de nommer Dominique VREL afin que la direction du LSPM soit représentée au sein du conseil.

Après vote, le conseil de l'ED approuve à l'unanimité la nomination de Dominique VREL en tant que membre du conseil de l'ED.

6- Remplacement d'Olivier Gorceix par Anne Amy-Klein comme membre du conseil de l'ED à partir du 1^{er} janvier 2019

Dominique LEDOUX informe le conseil qu'Olivier GORCEIX, membre du conseil, quitte ses fonctions de directeur du LPL au 1^{er} janvier 2019 et souhaite être remplacé par Anne AMY-KLEIN qui prend la direction du LPL à cette date.

Après vote, le conseil de l'ED approuve à l'unanimité la nomination d'Anne AMY-KLEIN en tant que membre du conseil de l'ED.

7- Point d'information sur les inscriptions 2018-2019

Dominique LEDOUX fait le point de l'attribution des allocations doctorales pour la campagne de recrutement 2018.

- Dans le pôle Biomédical, sur les 8 candidats de la liste principale, il y a eu 1 désistement au laboratoire CSPBAT (l'étudiant n'a pas validé son master). L'allocation doctorale a donc été attribuée au candidat classé en 1^{ère} position sur la liste complémentaire (LEEC).
- Au LAGA, sur les 4 candidats de la liste principale, il y a eu 1 désistement (choix d'une autre université). L'allocation doctorale a donc été attribuée au candidat classé en 1^{ère} position sur la liste complémentaire.
- Au LIPN, sur les 6 candidats de la liste principale, il y a eu 1 désistement (choix d'une autre université). L'allocation doctorale a donc été attribuée au candidat classé en 1^{ère} position sur la liste complémentaire.
- Au LPL l'un des 3 candidats de la liste principale s'est désisté au profit d'une allocation doctorale de l'ENS. Il reste cependant en thèse au LPL et inscrit à l'ED Galilée. L'allocation doctorale de Paris 13 libérée a été attribuée au candidat classé en 1^{ère} position de la liste complémentaire.
- Au L2TI et au LSPM, il n'y a pas eu de désistement.

Il est à noter qu'il n'a pas été nécessaire d'organiser un 2^{ème} concours en septembre, les listes complémentaires ayant été utilisées.

Dominique LEDOUX fait le point concernant les inscriptions 2018-2019.

Il y a 59 doctorants inscrits en 1^{ère} année à ce jour répartis selon : LAGA : 11 ; LIPN : 14 ; LSPM : 10 ; LPL : 6 ; L2TI : 3 ; LEEC : 1 ; EREN : 2 ; H&P : 1 ; ASIH : 1 ; LI2P : 2 ; LIMICS : 1 ; CSPBAT : 2 ; URB2I : 1 ; LVTS : 2 ; IAME : 1 ; MASCOT : 1.

8- Point d'information sur les dépenses 2018

Dominique LEDOUX rappelle qu'avant les restrictions budgétaires mises en place en 2017, le budget annuel de l'ED s'élevait à 50.000 €. En 2018, le montant alloué à l'ED est de 42.500 €, auquel il a été retiré un peu plus de 1.600 € (mesures économiques). Cette année, l'ED a perçu de la taxe d'apprentissage d'un montant de 12.883 € (3.500 € a été utilisé sur le budget 2018, le reste est reporté sur le budget 2019). Soit un budget total de 44.400 € pour l'année 2018.

Dominique LEDOUX détaille la ventilation du budget 2018.

- La 1^{ère} dépense constitue l'aide aux missions des doctorants : 23.755 €. 53 doctorants ont pu en bénéficier.
- L'aide à la mobilité internationale s'élève à 5.279 €. 7 doctorants ont pu en bénéficier. Les montants sont alloués à hauteur maximale de 50% des frais de missions (voir appel d'offre).
- L'ED a mise en place une politique de promotion du doctorat de l'Université Paris 13 à l'international. Pour cela, l'ED a co-financé pour un montant de 3500€, le déplacement de 3 collègues de l'Université Paris 13 au Mexique et en Algérie dans le cadre de forums internationaux de promotion du doctorat français (campus France)
- La journée/colloque scientifique « *Une vision transversale des sciences* », à l'Institut Henri Poincaré a coûté 3.300 € (location salle, déplacement conférenciers, pause-café).
- La journée de rentrée délocalisée des doctorants primo-inscrits a coûté 3.600 € (location salle, transport doctorants, déjeuner, visite guidée).
- La journée scientifique de l'école doctorale a coûté 2.200 € (impression poster, prix, cocktail).
- Les frais de reprographiques s'élèvent à 900 € (affiches, flyers, livret du doctorant).
- L'HCERES a coûté 117 € (déplacement depuis Paris des membres du comité, pause-café).
- L'examen officiel du TOIC a coûté 510 €.

Le budget total dépensé s'élève donc à 43.247 €.

Dominique LEDOUX précise que l'examen du TOIEC a été mis en place en partenariat avec les Masters de l'Institut Galilée. L'école d'Ingénieur ayant l'obligation de faire passer le TOIEC à leurs étudiants, une structure existe sur le site de Villeteuse. En lien avec Vincent LORENT, et supervisé par Séverine GIROD (responsable des Masters), il a été mis en place fin mai un examen blanc du TOIEC ouvert à tous les étudiants de M2 et doctorants de l'ED Galilée. Les étudiants et doctorants ayant obtenu un résultat supérieur à 720 points au TOIEC blanc ont pu bénéficier d'une prise en charge totale de l'inscription au TOIEC qui s'est déroulé le 15 juin dans les locaux de l'Institut Galilée. Sur les 11 doctorants ayant pu en bénéficier, 9 ont obtenu le TOIEC. Il est prévu de renouveler l'expérience l'année prochaine.

Dominique LEDOUX rappelle qu'un PRAG d'anglais de SMBH assure depuis 3 ans des cours d'anglais ouvert à tous les doctorants travaillant sur le site de Bobigny. Ce PRAG étant à présent en sur-service d'enseignement, un sondage a été lancé auprès des doctorants de Bobigny pour déterminer le nombre de doctorants intéressés par ces cours d'anglais. La réponse au sondage a montré que seuls 8 doctorants étaient intéressés alors que l'effectif minimum pour l'ouverture de ces cours d'anglais avait été fixé à 10. En conséquence, et la direction de l'ED le déplore, les cours d'anglais n'ont pas été mis en place cette année à Bobigny.

Nadine VARIN-BLANK regrette que l'information n'ait pas été relayée auprès de la commission recherche de l'UFR, des directeurs de laboratoires et des directeurs de thèse. Cela aurait probablement permis de motiver plus de doctorants.

Anissa MOKRAOUI regrette l'abandon d'un doctorant du L2TI aux cours d'anglais du fait que le groupe est très hétérogène et qu'il s'ennuyait.

9- Questions diverses

Nadine VARIN-BLANK souhaite intervenir sur les formations à l'expérimentation animale et l'utilisation des modèles animaux qui comprend 6 jours de formation. Cette formation constitue une véritable plus-value et un passeport important pour le doctorant mais aussi pour le post doctorant. Actuellement, il n'y pas assez de places proposées par l'INSERM au niveau national (plus de 3.000 demandes par an) et nos doctorants sont souvent rejetés car non prioritaires. Les animalières, qui n'ont plus de formation depuis 20 ans, ne peuvent assurer une présence obligatoire les week-ends et les personnels des laboratoires doivent palier à leurs absences. A l'Université de Paris 5, une ED a mis en place la prise en charge de la formation à l'expérimentation animale de ses doctorants. A Paris 13, nous avons le personnel compétent pour monter ce type de formation Il faudrait donc constituer une petite équipe pour assurer cette formation.

Heiko RÖDEL est tout à fait d'accord pour cette mise en place.

Olivier BODINI précise que le CFDIP d'USPC propose cette formation. Il est également favorable à la création d'une formation à l'expérimentation animale sur le site de Paris 13 et rappelle qu'il existe une enveloppe budgétaire de 600h de vacations pour les formations. Il souhaite qu'Anne PELLE nomme un représentant formation au niveau USPC pour discuter de ce type de sujet avec le directeur du CFDIP.

Nadine VARIN-BLANK, informe que lors d'une réunion avec le responsable Paris 5 de cette formation, il lui a été rapporté que la priorité est donnée aux doctorants de cette université. A l'heure actuelle, nos doctorants n'ont pas cette possibilité or c'est l'avenir de nos doctorants qui se joue en partie sur ce sujet. L'hygiène et sécurité doivent également être respectées.

Olivier BODINI pense qu'il faudrait articuler nos besoins locaux avec ce qu'il est possible de faire avec le CFDIP.

Dominique LEDOUX propose de contacter Nicolas VOITURON qui est responsable de l'animalerie à SMBH pour lui faire part de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé 12h30.